



MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

MINISTÈRE CHARGÉ DE LA VILLE ET DU LOGEMENT

Le ministre

Paris, le 10 FEV. 2020

Nos réf. : D20001204

Madame la vice-présidente,
Monsieur le vice-président,

Lors de la première séance plénière du Conseil national des villes qui s'est tenue le 7 janvier dernier, je vous ai renouvelé toute ma confiance et mes attentes dans les travaux que votre instance mène en mobilisant les acteurs de la politique de la ville pour produire des avis argumentés et éclairés sur des enjeux sociétaux.

2020 est une nouvelle décennie, dont les premiers jours sont marqués par une tension sociale forte, une société qui se fracture et des territoires toujours fragilisés. Les quartiers prioritaires, qui nous mobilisent plus particulièrement, sont toujours l'objet de présentation caricaturale. Je vous l'indiquais en séance « un hebdomadaire titre encore cette semaine sur les « territoires perdus de la République » et reprend une énième fois l'antienne islamisme-délinquance-drogue en considérant que l'Etat investit à perte des milliards d'euros. En fait, il n'y a pas une histoire des quartiers mais bien une histoire propre à chacun des 1 500 quartiers prioritaires et derrière des millions de destins français. C'est bien quatre générations qui ont grandi, se sont succédées, ont vécu et vivent dans nos quartiers populaires ». Depuis 2 ans, le Gouvernement s'est fixé un cap : « remettre la République au cœur des quartiers et favoriser l'émancipation individuelle et collective ».

Or, le contexte économique et social actuel conduit à s'interroger sur les conditions du bien vivre ensemble mais également sur les conditions de vie individuelle. Cette année, les quartiers prioritaires et le quotidien des habitants seront marqués par les chantiers NPNRU lancés dans le cadre de la rénovation urbaine. Mais, au-delà du bâti, je suis attentif aux projets et actions qui remettent les services publics au cœur des territoires et portent attention aux besoins quotidiens des habitants.

Madame Fabienne KELLER
Monsieur Patrick BRAOUEZEC
Vice-présidents de la CNV
20 avenue de Ségur
750007 PARIS

Aussi, je souhaite recevoir l'avis du CNV sur 2 sujets de société dont les enjeux sont majeurs et croisent les principes du bien vivre ensemble et de l'équité territoriale, sur lesquels, je sais, que vous saurez m'éclairer :

• **Le premier concerne le vieillissement de la population dans les quartiers.**

La politique de la ville est très axée, à raison, sur la jeunesse des quartiers prioritaires. Mais aujourd'hui la question du vieillissement de la population est un phénomène d'ampleur qui touche toute la société, et reste encore un angle mort de notre politique publique : on compte plus de personnes âgées de plus de 60 ans que de jeunes de moins de 20 ans. On sait que 15 % des QPV possèdent une part de personnes âgées supérieures à la moyenne nationale. Cela concerne près de 200 quartiers. Ce sujet interroge de nombreux pans de l'action publique (santé, mobilité, habitat, isolement, ressources, lien social, participation à la vie de la cité, cadre de vie et espace public, accès aux droits, etc.) donc de nombreux acteurs, autant publics (État et différents niveaux de collectivités) que privés (entreprises, mutuelles et organismes de retraite, associations, etc.).

Il me semble qu'au vu de la qualité de vos derniers avis sur des questions sociétales, vous êtes les plus aptes à mettre en lumière cette invisibilité et me proposer des pistes et des mesures concrètes que les politiques publiques pourraient mettre en œuvre dans les quartiers prioritaires, voire au-delà. C'est un chantier qui s'ouvre et dont je ne doute pas que vous saurez vous emparer, vous appuyant sur les données de l'ONPV et les expériences déjà menées par le CGET de 2017 à 2019, publiées récemment, afin de proposer aux territoires la meilleure adaptation possible à ce défi.

S'agissant de la dimension particulière de cette problématique dans les QPV, il me semble particulièrement intéressant de relier le vieillissement à l'histoire même des quartiers au travers de la place et du rôle de générations souvent issues de l'immigration qui ont construit les grands ensembles, s'y sont implantées, y ont vécu et y vivent encore.

• **Le second concerne les habitants et les politiques de mixité sociale des quartiers.**

Sujets souvent au cœur de l'actualité politique urbaine, la mixité sociale est régulièrement citée comme une finalité à atteindre et un outil opérationnel indispensable à maîtriser dans le cadre de politique territoriale de l'habitat. L'enjeu de mixité sociale est au cœur des préoccupations des pouvoirs publics depuis la circulaire GUICHARD de 1976 et a été renforcé par les lois récentes Égalité et Citoyenneté et ELAN.

Pourtant, la mixité ne se décrète pas et mêle de nombreuses dimensions quelquefois paradoxales : objectifs de la politique publique et choix individuels, rénovation urbaine et cadre de vie, mixité dans le peuplement et nécessité de loger le plus grand nombre. En 2019, sur les 97 469 attributions réalisées en QPV, 75 % ont concerné des ménages des trois derniers quartiles de ressources. L'objectif de la loi « Égalité et Citoyenneté » d'au moins 50 % est donc largement dépassé. Néanmoins, l'atteinte de cet objectif n'est pas suffisante. 30 % des attributions ont concerné des ménages du second quartile qui restent des ménages très modestes, tandis que les ménages du 4ème quartile, avec des revenus proches du niveau médian représentent seulement 20 % des attributions contre 32 % hors QPV. Au total, les attributions de logements sociaux renforcent les déséquilibres entre les quartiers prioritaires et les autres quartiers où seulement 38 % des attributions sont réalisées au profit des 2 premiers quartiles.

Les habitants des territoires les plus fragilisés sont les premières victimes des fractures sociétales, sociales, économiques et urbaines. Les regards portés sur les habitants et l'image des quartiers dressent un portrait figé et stigmatisant tant sur les constats que sur les

perspectives de vie. Les quartiers peuvent être considérés comme des lieux d'éloignement, de relégation voire de ghettoïsation, et dans un même temps, des sas de transition nécessaire pour l'accueil des populations les plus vulnérables. Les profils socio-économiques des habitants, avec l'arrivée de population plus précaire dans le parc social, depuis plusieurs années, conduit à considérer que la mixité sociale est difficile à atteindre et, que les villes ne parviennent plus à lutter contre les phénomènes de spécialisation territoriale. Mais de quelles mixités parle-t-on ? Ne faut-t-il pas mieux articuler la politique du logement avec la qualité de l'offre de services : éducation, mobilités, sécurité, sports, santé pour agir sur l'attractivité et permettre des parcours résidentiels ascendants au sein de ces territoires? Comment faire émerger une offre scolaire qui rassurera les parents et favorisera leur installation dans des quartiers en transformation ?

Le bien vivre ensemble doit être davantage considéré comme étant un des éléments objectifs à prendre en compte dans la déclinaison des politiques publiques sur les territoires. Comment peut-t-on réinterroger les processus et méthodes pour faire en sorte que les réponses apportées profitent à tous, en tenant compte des situations spécifiques des habitants des quartiers en matière de logement notamment dans les projets de rénovation urbaine ?

Je souhaite que le CNV se penche sur ce sujet complexe et puisse y apporter des recommandations opérationnelles et innovantes s'attachant à la dimension humaine plus qu'urbaine pour que nos quartiers restent des territoires d'ascenseur social.

Par ailleurs je serai aussi attentif aux contributions des membres de votre instance dans le cadre de vos missions de réflexion sur le repérage des nouvelles formes de démocratie de proximité et le déploiement de la plateforme collaborative de la grande équipe de la réussite républicaine.

Enfin, j'ai le plaisir de vous annoncer le lancement, dès ce mois de février, d'une démarche expérimentale sur une dizaine de sites visant à préfigurer des « cités de l'emploi ». A l'instar des cités éducatives, ces « cités de l'emploi » doivent permettre de mobiliser plus efficacement, dans une logique de chaîne de valeur, tous les acteurs de l'emploi et l'insertion professionnelle au service de la construction de parcours dans la durée pour des demandeurs d'emploi issus des QPV. Je veillerai bien sûr à la bonne association du CNV à ce projet, au cœur de l'action de la grande équipe de la réussite républicaine.

Je sais que vous poursuivez les travaux sur la mise en œuvre de la feuille de route de mobilisation pour les quartiers et les JO2024 et attends de votre part les retours sur les impacts de la déclinaison des 40 mesures.

J'attends cette année la suite des travaux lancés par le Conseil national des conseils citoyens et enfin pour la première fois l'organisation sous votre égide de l'assemblée des 100 représentants des associations de proximité sur l'ensemble du territoire. Je rencontrerai deux fois par an cette assemblée pour échanger sur la mise en œuvre sur le terrain de ces réformes.

Je sais que vous engagez un travail collaboratif riche, entre les collègues, sur les sujets qui touchent la vie quotidienne des habitants des quartiers et je vous en remercie.

Je vous prie de croire, Madame la vice-présidente Monsieur le vice-président, à l'assurance de ma considération distinguée.


Julien DENORMANDIE